

Déprise éducative des familles : discours et perceptions des jeunes en bande

Marwan Mohammed

Sociologue, post-doctorant au CESDIP, chargé de cours à l'université Versailles-Saint-Quentin. Lauréat de la bourse doctorale de la CNAF en 2003.

Comment les parents dont les enfants participent activement aux bandes de jeunes ont-ils perdu leur influence et leur autorité ? La définition wébérienne de l'autorité stipule que le pouvoir et la légitimité sont inséparables. Essentiellement utilisée dans l'étude des systèmes politiques autour de la dialectique classique entre pouvoir et autorité, la notion de « légitimité » nourrit peu la sociologie des interactions familiales et de l'éducation parentale, ou plutôt, elle est omniprésente mais essentiellement implicite. Cet article vise à analyser les processus par lesquels les parents perdent leur crédibilité éducative et leur capacité à réguler les comportements. Même si l'étude des mutations de l'autorité parentale ne peut se restreindre à une analyse de l'économie domestique, l'auteur se limite ici à en saisir les modalités du point de vue des jeunes en bande.

La déprise normative des parents (1) est rarement questionnée en tant que telle, à savoir comme facteur indépendant et intermédiaire expliquant la fragilisation de l'autorité (2). Cet aspect est considéré comme un objet à expliquer et non comme une variable explicative. Cette idée semble aller de soi dans l'analyse des facteurs familiaux de la délinquance des jeunes. Pourtant, mis à part les cas – très rares – où les normes familiales et celles de la bande correspondent, ou bien lorsque les parents « délaissent » (3) totalement leurs enfants (4), cette perte d'emprise des parents est le seul point commun à toutes les situations familiales. On fait ici l'hypothèse que ce niveau explicatif est central, qu'il n'est pas une simple conséquence d'autres facteurs mais une variable forte et éclairante qui dépasse la

spécificité des différentes configurations domestiques. Ce n'est pas vraiment le cas des variables habituellement utilisées dans l'analyse des transgressions juvéniles. Malgré un rôle indéniable, la supervision parentale qui apparaît comme la variable clé dans la littérature académique (Mucchielli, 2000), ne suffit pas pour rendre intelligible l'affaiblissement de l'autorité des parents. Celle-ci ne se réduit pas à une affaire de sentiment, d'ambiance et ne se résume pas à l'efficacité des techniques de contrôle, qu'elles soient directes ou non.

Nous entendons par « bandes » des groupes d'adolescents ou de jeunes majeurs, entités informelles, à finalité sociale, qui se distinguent d'autres groupes du même type par une dynamique transgressive et un rapport conflictuel avec la société. Il s'agit donc de systèmes d'attitudes avec leur cohérence, leurs codes et leurs temporalités, et ce, même si ces bandes sont faiblement structurées. La bande est distinguée des sous-groupes qui la forment et, sans être pyramidale avec une chefferie, elle est organisée autour d'un principe de hiérarchisation des positions et l'existence de leaders. Même si leurs effectifs se renouvellent régulièrement, il y a peu d'intermittents dans ces groupes ; on parle ici des jeunes « permanents », d'où un aspect temporel important (Monod, 1968). À l'échelle du quartier de l'enquête, les jeunes en bande se différencient initialement de ceux qui forment les autres groupes de pairs par deux points : il proviennent de fratries plus importantes que la moyenne locale et partagent une expérience scolaire négative (au niveau académique et relationnel), dont les effets se font sentir notamment au moment de l'insertion

(1) C'est-à-dire tous les acteurs de la vie domestique ayant un rôle éducatif durable. En majorité tenu par les parents biologiques, ce rôle peut être occupé par des « beaux-parents », des membres plus âgés de la fratrie, des cousins, des oncles et des tantes cohabitants. Au moment de l'enquête, seuls deux garçons étaient placés dans un foyer de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

(2) Concernant les différents registres politiques ou sociohistoriques de l'autorité, se référer notamment à Louis Moreau de Bellaing (1990) et à François Dubet (2002).

(3) Pour une synthèse pluridisciplinaire des études sur l'éducation familiale, se référer à Daniel Gayet (2004) et Paul Durning (2006).

(4) Pour les cas visibles dans l'espace public, l'accès à l'information et l'intervention de l'ASE est rapide.

professionnelle (Beaud, Pialoux, 2003 ; Santelli, 2007). Les transgressions groupales ont différentes fonctions : elles sont instrumentales (rémunératrices), symboliques (reconnaissance), ludiques, voire protestataires (révoltes émeutières). Au-delà des pratiques collectives, de nombreuses discussions quotidiennes tournent autour des « coups » passés ou futurs, des exploits de personnes plus ou moins connues, des jeux de réputation (Mohammed, 2008). Plus fréquemment que dans d'autres groupes, les centres d'intérêt ont un rapport avec la délinquance. À travers ces transgressions se jouent des positions sociales, ce qui explique la fréquence et l'importance de ces histoires dans les systèmes de normes spécifiques aux bandes. La question des bandes amène à interroger simultanément le transfert d'autorité des principales instances socialisatrices (famille, école, société locale) vers des figures jugées illégitimes pour la société (les leaders de la bande, les « grands » du quartier). Nous nous en tiendrons uniquement à la famille, en distinguant, dans un premier temps, la question de la légitimité parentale de la notion de « supervision parentale ». On s'intéressera ensuite aux processus de « déprises » éducatives des familles à l'aide de données empiriques recueillies à partir d'une enquête ethnographique (5) (encadré ci-contre).

Légitimité parentale et supervision

La spécificité des architectures domestiques prend une ampleur particulière lorsque l'on approfondit les investigations, ce qui rend difficile une analyse précise et tranchée en terme d'imputabilité (Lahire, 1995). Pour autant, même si comme l'écrit David Farrington au sujet des mineurs délinquants, « *le nombre de configurations familiales possibles est ahurissant* » (Farrington, 1994:40), quelques caractéristiques et processus se retrouvent dans de nombreux foyers d'où émerge le public des bandes.

Des configurations familiales plurielles, des mécanismes complexes

À titre illustratif, voici l'histoire de trois jeunes rencontrés, très liés entre eux et qui forment l'un des sous-groupes dominants de leur bande. En 2005, Jules a 16 ans, il est inscrit dans une formation de mécanique générale après un passage en SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté). Il a une grande sœur âgée de 27 ans qui est

cadre commercial après avoir obtenu un BTS ; elle vit en couple et est propriétaire de son appartement à Paris après avoir passé une jeunesse « sans problème » (aux dires de la mère) dans la cité. Jules vit avec ses deux parents et sa grand-mère lorsque celle-ci n'est pas en maison de retraite. Ses parents sont Parisiens depuis un peu plus d'un siècle, issus de familles ouvrières (« *dans le textile à Paris* » selon la mère). Son père est brancardier et sa mère est employée dans un hypermarché du département. Ils se partagent trois chambres et un grand salon ; ils n'ont pas de dettes. Jules ne s'est jamais plaint d'un manque d'argent de poche, de ce point de vue, sa mère est attentive pour son fils qui « *est tout* » pour elle, cachant d'ailleurs difficilement sa préférence à son égard. Les relations sont plus tendues avec son père, les conflits fréquents. Jules est proche de Carlos, 17 ans, originaire d'une ex-colonie portugaise, sans affectation depuis un semestre pour cause de renvoi de son lycée professionnel (première année de BEP vente). Carlos vit avec deux frères et deux sœurs dans un appartement du même type que Jules. C'est l'aîné de la fratrie. Sa mère vient de se remettre en couple après son divorce l'année précédente. Elle est employée dans une entreprise de nettoyage en contrat à durée indéterminée et gagne 1 100 euros net par mois de salaire. Elle éprouve des difficultés à gérer les finances dans la mesure où son ex-mari ne participe pas aux frais de la famille (il

Posture et méthode

Les analyses présentées dans cet article sont issues d'une recherche qui s'est déroulée entre 2001 et 2007. Elle a donné lieu à une thèse de doctorat sur la place des familles dans la formation des bandes de jeunes. Cette étude ethnographique a été menée à Villiers-sur-Marne, notamment dans la zone urbaine sensible des Hautes-Noues. La recherche est fondée sur des entretiens et des observations de quinze groupes de jeunes dont sept bandes, cent huit enquêtés âgés de moins de 30 ans (dont quatre-vingt-deux appartenant ou ayant appartenu aux bandes), quarante-quatre enquêtés membres de leurs familles (germains et parents), dix institutionnels (travailleurs sociaux, personnel scolaire, etc.). Outre les entretiens enregistrés, de nombreuses et quotidiennes discussions informelles ont eu lieu. Les différents aspects de l'étude ont notamment été abordés à travers plusieurs positionnements : résident, surveillant d'externat, acteur associatif, animateur, responsable de centre de loisirs et éducateur sportif.

(5) Dans la cité des Hautes-Noues, les ouvriers qui représentaient 85,2 % des salariés de la cité en 1982 n'étaient plus que 33,9 % des actifs en 1999. Le taux de chômage de la population totale a quasiment doublé entre chaque recensement : 6,2 % en 1982, 12,1 % en 1990 et 21,3 % en 1999. Celui des étrangers a triplé durant la même période (de 10,6 % à 31,5 %) et le chômage des jeunes de moins de 25 ans, qui avait fléchi entre 1982 et 1990 (de 34,7 % à 17,7 %), est reparti à la hausse pour atteindre 38,54 % en 1999 (source : INSEE). Pour une présentation détaillée du quartier et de son peuplement, voir Marwan Mohammed (2007).

est insolvable au moment de l'enquête). Carlos voit régulièrement son père dont il se sent très proche. Carlos n'est quasiment jamais à son domicile et entretient des relations distantes avec les membres de sa fratrie, alors que Jules a une relation très fusionnelle avec sa mère à qui il rend visite plusieurs fois dans la soirée. Enfin, Tadj, 17 ans, suit les « formations » alternativement proposées par la mission locale ou les éducateurs de rue, vit avec ses parents, ses deux frères âgés de 19 ans et 5 ans et ses cinq sœurs âgées respectivement de 21, 17, 13, 9 et 1 an. L'appartement dispose de quatre chambres dont une est réservée à son oncle, sa femme et leurs deux enfants qui sont sans domicile au moment de la recherche. L'espace domestique est bruyant et rapidement saturé. Son père est éboueur et sa mère, qui faisait des ménages, a préféré arrêter, le « *temps que les enfants grandissent un peu* ». En additionnant les salaires et les prestations sociales, les parents disposent de ressources qu'ils jugent suffisantes pour le budget domestique. Toutefois, il existe un conflit entre les parents (Maliens) sur la politique économique familiale. Le père est investi sur un retour au pays alors que la mère se projette là où seront ses enfants. Cependant, c'est le père qui tient le budget.

Jules, Carlos et Tadj ont plusieurs condamnations pénales à leur actif : respectivement 6, 8 et 3 mentions à leur casier judiciaire, essentiellement pour des vols, des vols avec violence et des outrages. Leurs délits réels sont bien plus nombreux. D'ailleurs, il ne faudrait pas s'imaginer que Tadj est le moins actif ; il est juste moins judiciarisé. Leur groupe fluctue entre 10 et 17 jeunes selon les contextes et le nombre d'incarcérés, et ces trois adolescents sont considérés comme des « établis », c'est-à-dire positionnés au centre de leur bande (Eliás et Scotson, 1997). Jules et Tadj sont très proches de leur mère alors que Carlos déclare le contraire. Aucune des familles n'est dépendante matériellement des aides sociales ; toutefois, Tadj et Carlos ont un pouvoir d'achat personnel clairement inférieur à celui de Jules. Ce dernier entretient des liens forts avec sa sœur aînée, alors que Carlos a des rapports distanciés et très hiérarchisés avec les membres de sa fratrie ; et Tadj déclare entretenir des rapports pacifiés mais plus ou moins « froids » selon ses frères et sœurs. Carlos est le seul de la famille à appartenir à une bande et à développer des conduites délinquantes, Tadj suit les traces de son frère aîné alors que Jules est le seul enfant au foyer depuis le départ précoce de sa sœur.

La supervision parentale diffère selon les cas ; elle dépend des capacités pratiques et psychologiques des parents. Les parents de Jules déclarent contrôler les sorties et les fréquentations de leur fils, ils l'ont d'ailleurs toujours inscrit aux séances de soutien scolaire du centre social. Ils finissent leur travail à des heures variables, c'est généralement la mère qui arrive à la maison en premier. Le père a pour habitude de passer un temps dans une brasserie du centre-ville où il a ses amis. Jules précise d'ailleurs qu'il a pu commencer à sortir tardivement (à partir de 14 ans), au prix de conflits sévères avec ses parents. Tadj fait part d'une double supervision : celle de ses parents qui lui imposent des horaires stricts et questionnent régulièrement leurs enfants sur leurs fréquentations. Celle de son frère aîné qui occupe un espace central dans la sphère publique du quartier, ce qui a longtemps limité les capacités d'action de Tadj. Enfin, Carlos précise que le contrôle exercé par sa mère est avant tout symbolique, dans la mesure où elle n'est guère au foyer familial lorsque les enfants rentrent de l'école, du fait des horaires décalés de son travail. Ces quelques éléments de présentation n'ont rien d'exhaustif, on pourrait approfondir davantage la comparaison et multiplier les dissonances entre les situations familiales. Les sentiments affectifs, les modèles pédagogiques, les aspects matériels, les structures familiales et les pratiques disciplinaires sont variables, même si le profil de Tadj est actuellement surreprésenté dans leur bande. Pourtant, ces trois adolescents, comme la plupart de ceux de l'enquête, partagent de nombreux points communs. Ils habitent le même quartier et déclarent avoir le « *même délire* », c'est-à-dire qu'ils se distinguent et sont connus pour être impliqués dans l'espace des sociabilités déviantes de la cité. Leur expérience scolaire se ressemble (faibles performances, conflits avec l'Institution) et leur calendrier d'engagement en bande est proche (Jules situe son entrée réelle en délinquance au troisième trimestre de sa sixième alors que Carlos et Tadj insistent sur le début de la cinquième).

Les limites de la notion de « supervision parentale »

Les logiques familiales relèvent d'une pluralité de registres et leur part dans l'explication de la délinquance reste limitée, ce que tendent à confirmer plusieurs enquêtes récemment menées en France (Lagrange, 2007 ; Roché, 2008) (6). Même si elles sont interdépendantes, on peut distinguer les variables de ressources (matérielles, intellectuelles, relationnelles, etc.) qui déterminent l'inscription

(6) Qu'elles soient centrées sur la délinquance ou sur les bandes de jeunes, les études qui mettent en exergue les logiques familiales s'appuient sur les mêmes concepts et les mêmes variables (supervision, attachement, etc.).

sociale et résidentielle du groupe familial et qui pèsent sur les potentialités scolaires et cognitives des enfants, des facteurs psychoaffectifs comme l'attachement, la communication, l'affection et l'entente (Gottfredson et Hirschi, 1990), les aspects psychopathologiques (maltraitance) ou les styles de pédagogie (Le Blanc et Bouthillier, 2001). La qualité de l'ambiance et des relations familiales joue également un rôle significatif dans le rapport que les jeunes entretiennent avec leur espace domestique. Un climat dégradé éloigne et réduit le temps de coprésence, il rend possible, même probable, la perte d'influence parentale, mais ne l'explique pas. Malgré des postulats, des méthodes et des interprétations diverses et parfois contradictoires, les recherches en criminologie tendent à fragmenter l'analyse des logiques familiales, ce qui empêche de donner corps aux modalités pratiques et symboliques de cette perte d'influence des parents. Cependant, les chercheurs s'accordent sur la prévalence du contrôle parental sur les autres facteurs testés. Cette notion (« *supervision* ») renvoie au « *contrôle formel ou informel que les parents exercent sur les sorties de leurs enfants, sur leurs fréquentations, sur leur travail à l'école, sur leurs activités de loisirs, le fait de savoir s'ils fument ou se droguent, etc.* » (Mucchielli, 2000:41). Ce contrôle permettrait donc la détection et l'anticipation des problèmes de comportement. Il a également une fonction de dissuasion psychologique en contraignant les adolescents à anticiper les coûts (7). Selon Sebastian Roché, un fort contrôle « *développe une aversion pour les délits (une forte perception de leur gravité)* » (Roché, 2008:113).

Il est indéniable que l'accès précoce aux informations, la capacité de dissuader et de faire prendre conscience de la gravité des délits, sont des atouts pour les parents. Chacune de ces logiques renvoie malgré tout à une forme plus implicite de ressource parentale. Que faire de l'information remontée ? Sur quoi s'appuie le potentiel de dissuasion ? Suffit-il de faire savoir qu'un délit est grave avec des conséquences importantes pour influencer sur la décision de le commettre ? Par ailleurs, les pratiques de supervision sont variables dans le temps, selon les ressources et la situation du foyer, et elles n'ont rien de linéaire. Les études quantitatives insistent sur la plus forte supervision des parents qui ne rencontrent pas de problème de délinquance. L'interprétation dominante assimile contrôle poussé des parents et conformité des enfants. On peut aussi penser que l'entrée en délinquance déséquilibre les pratiques parentales, notamment en affaiblissant ou en modifiant les bases de la supervision. En étudiant les réactions

parentales face à l'officialisation des déviances de leurs enfants, on a constaté des variations marquées par l'intensité décroissante des mobilisations. Lorsque les actions engagées échouent et que l'idée d'impuissance s'impose, les familles reconstruisent de nouveaux équilibres prenant en compte la nouvelle donne. À chaque moment, l'action est guidée par l'espoir d'obtenir des résultats et, lorsque la fatigue s'allie au désespoir, la supervision baisse d'intensité ; elle a peu de sens dans la nouvelle situation. Or, la plupart des travaux sur la supervision ignorent ces cycles dans les pratiques régulatrices. Les corrélations entre un faible contrôle parental et les pratiques transgressives autodéclarées peuvent donc renvoyer à la période qui suit un fort investissement des familles. On peut ajouter encore trois éléments. Le premier concerne les délais – qui peuvent être très longs – d'accès pour les parents aux informations sur les transgressions de leurs enfants. Une supervision réduite peut ici être considérée comme une pratique normale lorsque les transgressions sont peu ou pas connues des parents. Ensuite, une surveillance relâchée peut être valorisée dans le cadre de la mise en pratique d'une pédagogie basée sur l'autonomie mais, surtout, cette théorie perd de sa force dans les nombreuses situations familiales où ce contrôle est effectif, parfois de manière assez brutale.

Une faible supervision, quand bien même il est prouvé qu'elle est effective avant l'adoption des conduites délinquantes, n'explique pas directement la perte d'influence adulte, encore moins l'acceptation des dégâts familiaux que ces transgressions provoquent. Elle n'explique pas en soi le sacrifice des normes familiales, ni la disqualification symbolique des parents. Une supervision distendue agit plutôt comme un facteur aggravant de la perte d'emprise des parents et non comme sa matrice centrale. Dans cette perspective, il s'opère un déplacement de l'utilité et de la pertinence des recherches qui comparent les caractéristiques familiales des jeunes déviants (absentéistes ou délinquants) et non déviants, ainsi que celles prenant en compte des événements marquants des trajectoires (en premier lieu les ruptures importantes). Si elles n'expliquent pas la perte d'influence des éducateurs, elles éclairent sur les différentes logiques négatives qui se cumulent, se renforcent mutuellement, et qui provoquent, rendent visibles ou accentuent la déprise normative et la « *dé légitimation* » des parents. La légitimité détermine ici le potentiel d'adhésion et d'identification des enfants, leur reconnaissance du rôle éducatif des parents et, en dernier lieu, la capacité de ces derniers à réguler les comportements, influencer

(7) « (...) prendre en compte la réaction probable de leurs parents avant de commettre un acte » (Tournier, 2002:52).

les choix de vie et soumettre leurs enfants à l'éthique, aux règles et aux projets parentaux.

Les processus de dépréciation du rôle éducatif des familles

La relégation symbolique des familles

La manière dont la société désigne, réduit, caricature et marginalise l'image, les valeurs et les pratiques de certains groupes de populations, joue un rôle important et direct (mais pas déterminant) sur les relations intergénérationnelles au sein de ces derniers. Même si les descendants expriment une solidarité identitaire ou familiale défensive, des effets sont inévitables sur le statut symbolique des aînés :

– « *Le jour où on a vu la juge G. à Créteil après l'histoire du portable arraché, c'était la première fois qu'elle parlait mal à ma dareune [mère]. Genre... "madame réveillez-vous, il a 17 ans, dans un an pour ça c'est la prison", des trucs comme ça (...). Moi, c'est la manière, les cris, les grands gestes, avec elle, on n'a pas l'habitude. Ma dareune, elle a dit à ma sœur que c'est la seule juge qu'elle respectait quand elle parlait et tout. Donc là, la dareune, au début elle répond, elle essaye mais elle maîtrise pas le français, et l'autre, elle enchaîne cette chienne, elle continue... en fait c'était un CP [coup de pression], un gros CP qu'elle lui a mis. À force, ma mère, elle a fermé sa g... et elle prenait son sourire de celle qui a fait une connerie mais qui gratte la pitié. C'est comme l'éducatrice du CAE dont j't'ai parlé la dernière fois : elle a une manière de parler, genre je t'aide mais elle accuse du regard... tu sens ces trucs-là, à force tu sens, c'est les mêmes délires que les convocations au collège à l'ancienne. Là j'me suis vénère [énervé] contre elle [la juge], j'lui ai dit qu'elle respecte, tu vois genre c'est pas sa faute à ma dareune, c'est moi... c'est moi, donc la juge elle s'est vénère aussi, et ma mère, elle flippait pour... que j'béton [tomber, aller en prison] qu'elle m'envoie à Fleury. Tu vois la m... que c'était ! La juge, elle crie sur ma mère, moi j'me vénère sur la juge et ma dareune, elle est sur mes côtes, genre calme-toi, tais-toi on va s'faire allumer (...). En sortant j'avais la rage contre la juge, grave, mais, franchement, j'avais l'seum [rage] contre ma mère un peu... la voir comme ça, essayer de gratter quelque chose, baisser sa tête, se faire bolosser [humilier] comme ça, j'avais envie de mettre le feu au tribunal ».*

Dans une société où l'image publique, le prestige et la quête de reconnaissance sont aussi importants (Honneth, 2000), la construction d'un regard positif et d'un rapport d'attirance vers les parcours et les statuts parentaux est une contrainte supplémentaire lorsque les principaux référents familiaux sont dévalués socialement. Les représentations que les jeunes enquêtés construisent vis-à-vis de leurs parents jouent un rôle central ; elles médiatisent les attitudes et les interactions familiales. Le groupe familial est un espace de confrontation permanent et réciproque entre des attentes, des représentations et des besoins (Gayet, 2004). La dimension affective n'est pas centrale ici, même si elle joue un rôle important dans certaines situations. Les relations familiales sont jugées négativement à partir du moment où une grille d'évaluation structure les représentations des jeunes. Cette grille est sociale ; elle signifie qu'aucune dynamique familiale n'est étanche à la société. Dans cette perspective, les facteurs de l'affect et de l'entente, outre la difficulté de les mesurer avec les outils de la sociologie, peuvent être trompeurs, car on a rencontré de nombreuses situations où cohabitent à la fois une affection revendiquée très forte d'un ou des deux parents avec une disqualification prononcée de leurs règles (8).

– Ali B : « (...) c'était pas le fonctionnement d'une famille normale, c'est pas tout le monde est uni, genre y a les parents et tout ça, genre ils s'occupent des enfants ; ils s'occupaient mais pas de la manière dont font d'autres parents, on va dire genre ils s'occupent de nos études, des trucs comme ça. Ils s'occupaient mais, bon... on peut pas dire qu'c'est de leur faute parce qu'ils n'ont pas fait d'études non plus en français, ils ont fait des études mais pas en français et donc ils n'avaient pas trop de capacités à nous aider. Sinon, c'était [sourir] on va dire qu'ils pensaient s'occuper de nous, genre par exemple ma mère regardait les carnets et ché pas quoi et tout ça, mais c'était comme si elle s'occupait pas de nous en fait puisque si on avait des difficultés elle pouvait pas nous aider, bon on appelait un voisin, on appelait... on allait prendre des cours, on s'inscrivait à des trucs comme ça, on prenait des cours de soutien, mais c'était pas... c'était pas le fonctionnement d'une famille normale, en fait c'est ça le truc (...) c'est spécial ».

Cette discordance entre l'intériorisation d'un modèle de « famille normale » et le vécu bien réel (« spécial » pour reprendre l'expression d'Ali), est productrice de « délégitimation » (9). Cet écart

(8) Une étude canadienne comparant la qualité de l'entente de jeunes en gang et de jeunes scolarisés avec leurs parents relève peu de différences dans leurs déclarations (Hamel et al., 1998).

(9) Ce type de raisonnement se retrouve chez Mathias Millet et Daniel Thin dans leur ouvrage sur les ruptures scolaires (2005), voir notamment les pages 73 à 103.

entre les deux « modèles » s'appuie sur un principe hiérarchique : seul le modèle « normal », attendu, est réellement digne d'attirance ; pour le reste, l'adaptation et la dissimulation sont des pratiques parfois nécessaires. Les modèles de référence s'élaborent par le biais d'emprunts et par l'appropriation des normes éducatives et familiales légitimes, provenant de différentes sphères de la société (école, amis, médias, loisirs, etc.). Leur définition de la normalité familiale traduit une intériorisation des modèles dominants. La dévalorisation de leurs référents parentaux a ainsi des ressorts contradictoires : elle exprime une attirance envers des modèles soutenus par des groupes sociaux qu'ils stigmatisent et qui les stigmatisent. Les formes de vie familiales sont l'objet de comparaisons, d'évaluations (et de réévaluations), de validations ou de rejets. L'hétérogénéité normative est une contrainte importante lorsque les modèles transmis ne sont pas relayés par la société (Percheron, 1985). Les tensions créées par ces écarts appellent donc un mode de gestion des jeunes qui soit à la fois en phase avec la société et pas trop éloigné du groupe domestique.

Avant tout représentée par les institutions immédiatement en contact avec les jeunes et leurs familles, la société émet des jugements, explicites ou non, qui jouent un rôle dans la manière dont les jeunes se projettent et perçoivent les leurs. Les interactions avec les institutions (guichets publics ou privés, médias, institutions scolaires, sociales ou judiciaires, etc.) sont signifiantes dans ce qu'elles participent de la définition de l'image publique, de la valeur des individus et, par ce fait, lorsque ces signaux sont négatifs, elles ont le pouvoir de fragiliser l'image de soi, l'identité (10) et la légitimité des parents, tout en influençant le rapport de leurs enfants à la collectivité. Les rapports de domination qui s'expriment dans ces interactions, qu'ils s'appuient sur des désignations socio-économiques, ethniques ou religieuses, remettent en cause chez ces jeunes la transmission des modèles normatifs que les parents jugent bons. La « violence symbolique » (11) a donc ce double impact ; d'un côté, elle contribue à produire une conflictualité sociale que la bande ne se gênera pas de radicaliser et de rationaliser et, de l'autre, elle tend à décrédibiliser des parents considérés comme la cible de la condescendance subie (12). Pierre Bourdieu parle de « *réalité dite privée d'origine publique* » (Bourdieu, 1994:144).

« *Dé légitimation misérabiliste* » et « *dé légitimation défiante* »

Du point de vue des pratiques et des représentations sociales, l'emprise des bandes n'annule pas (sauf dans les rares cas de ruptures totales) l'influence familiale, mais elle la relègue, la disqualifie, la domine ; il s'opère progressivement un mouvement de bascule de la crédibilité parentale, un transfert d'autorité, une commutation des compétences normatives. La recherche d'équilibre, entre l'allégeance à la bande et le respect formel des règles familiales, est toujours favorisée, mais cette stratégie a ses limites, même si elle peut fonctionner pendant plusieurs années :

– Kolo : « (...) *tu vois, tant que j'étais pas cramé [démasqué] pour les trucs qu'on faisait, ça allait... c'était nickel en fait. Au début, on essaye ça, tout le monde en fait... à part ceux qui s'en battent les c... dès le début. Tu vois, le truc, c'est genre gérer les deux délires, à la maison et avec les autres. Regarde Steph, il a pas de daron [père] mais sa dareune [mère] elle est là, elle cherche à savoir... mais comme Steph il gère carrément bien les deux, sa dareune, elle croit qu'elle a un ange. Même si elle voit qu'il traîne avec nous, elle dit tant "qu'il fait pas de conneries ça va". C'est vrai il en fait moins... mais, toi-même, tu sais c'qu'il a fait* ».

Les moments où la réalité des transgressions se dévoile, intense dilemme pour les jeunes, sont des situations qui révèlent l'état des rapports de force entre la bande et les instances éducatives, notamment le groupe familial. À ce niveau, l'analyse des facteurs familiaux ne peut faire l'économie d'un double questionnement du point de vue des jeunes. En effet, il faut expliquer pourquoi et comment les normes et l'autorité parentales sont reléguées aux profits d'autres sphères de sociabilité et de figures d'autorité. Ensuite, il faut rendre intelligible le processus d'accommodation de ces jeunes face aux coûts payés par leurs parents. Les effets négatifs sur le groupe familial de cette présence dans les bandes sont nombreux. Cette situation dégrade le climat familial (stress, peur, nervosité, angoisses, voire dépressions, conflits conjugaux), elle décline les parents (par rapport au réseau de parenté, au voisinage, aux institutions) et, enfin, elle constitue un coût matériel et judiciaire important (frais

(10) C'est ce que montre notamment Serge Paugam pour les populations qui dépendent des dispositifs d'assistance sociale. La « disqualification sociale » affecte durablement les identités pour soi et produit du discrédit aux yeux d'autrui (Paugam, 1991).

(11) « *La violence symbolique, c'est cette violence qui extorque des soumissions qui ne sont même pas perçues comme telles en s'appuyant sur des "attentes collectives", des croyances socialement inculquées (...)* » (Bourdieu, 1994:188).

(12) Ces observations recourent celle de Mahamet Timera sur les enfants de parents soninké : « *Une condition de passage des identités familiales du domaine du privé à celui du public et, par conséquent, à une possible appropriation par les enfants est donc leur reconnaissance, leur légitimation sociale et institutionnelle. Dans le cas contraire, elles tombent sous la stigmatisation et, partant, sont occultées par les enfants* » (Timéra, 1996:111).

d'avocat, dégâts lors des perquisitions, amendes, perte de revenu lors des convocations ou des audiences). Malgré les résistances, d'éventuels soutiens ou la mise en place de stratégies d'évitement, toutes les familles de l'enquête voient leur qualité de vie se dégrader et leurs difficultés s'accroître. On touche là à leur statut symbolique, c'est-à-dire leur valeur en tant que personne, en tant que référent et la valeur de leur image publique. Ce double mouvement qui nourrit la « *dé légitimation symbolique* » des parents est rarement associé à un rejet affectif, de leurs valeurs et de leurs identités (13) :

– Aymen : « *y'en a trop y croivent que, parce que les parents on leur met la zermi [misère] un peu, même si c'est vrai pour eux, j'vois très bien c'est chaud des fois, parce qu'on leur fait des problèmes, on croit qu'on les aime pas ou que, eux, ils nous aiment pas. Même mon cousin Fred, il est en guerre avec son daron [père] ; mais il est attaché quand même, j'en suis sûr* ».

– Enquêteur : « *Alors pourquoi vous acceptez de leur faire vivre ça ?* ».

– Aymen : « *Oh... c'est chaud ta question... chépa... chépa, c'est pas qu'on accepte, enfin si, on accepte parce qu'on continue, mais on pense pas à ça. C'est comme un mauvais moment à passer... en fait, on fait pas ça contre eux, c'est... ouais c'est ça, c'est pas contre eux, mais qu'est-ce que tu veux que j'te dise, c'est le genre de truc qu'on veut pas y penser... même si on regrette souvent quand il y a une convocation, une perquise, mais après, on repart... et on oublie ; voilà c'est ça* ».

– Enquêteur : « *Tu penses quoi des valeurs que tes parents veulent vous transmettre ?* ».

– Djib : « *Tu dis ça parce que j'fais exactement le contraire de c'qui disent ?* ».

– Enquêteur : « *Pas seulement mais c'est vrai, j'ai ça dans la tête* ».

– Djib : « *Si tu penses genre à l'origine malienne, les trucs de la culture ou bien la religion que mon père pratique à fond quand même, franchement, j'ai du respect grave. J'te jure j'rigole pas avec ça, moi chui fier d'être c'que chui, fier du pays de mes parents et tout. Mais quand tu dis "valeur" j'vois pas trop c'que tu veux dire* ».

– Enquêteur : « *Imagine-toi en daron avec des gosses : tu vas les éduquer comment ? Tu vas prendre quoi de tes parents ?* »

– Djib : « *Ça y est je vois, déjà... là j'prendrai pas*

tout de mes parents ; sur plein de trucs ils sont à l'ouest. Mais la culture, la religion, les principes tout ça, ils sont bons. J'ferai pas tout pareil, c'est normal, chacun son siècle [rires], mais le problème avec eux, c'est autre chose, c'est pas... ça suffit pas des principes (...) faut autre chose pour s'imposer, ça ils l'ont pas pour l'instant... et puis, surtout, comment tu veux les éduquer en quartier les gosses, c'est trop ghetto, comment tu veux que les parents y fassent ? il y a trop de tentations, y en a trop (...) ».

Une relégation douce : la « dé légitimation » misérabiliste

Dans ce processus, le pouvoir de persuasion des parents et leur aptitude à se positionner en modèle est atteint. La « *dé légitimation symbolique* » est un double mouvement : il s'agit d'un déplacement variable, temporaire (14) (la bande n'est qu'une phase du parcours biographique) et irrégulier (ce processus n'est pas linéaire) du pouvoir normatif et de l'autorité des parents vers la bande. Cette déprise s'accompagne, par ailleurs, d'une perte de valeur des parents en tant que personne sociale et d'une dévalorisation de leur image publique, ce qui explique l'acceptation tacite des coûts qu'ils payent. La « *dé légitimation symbolique* » est un processus plus ou moins long qui donne lieu à deux formes de gestion et de justification chez les jeunes concernés. On qualifie la première de « *dé légitimation misérabiliste* », son lien avec la position sociale et l'image des parents est très forte (15). Cette relégation douce donne lieu à des justifications teintées de fatalisme et d'affection, dans un perpétuel équilibre sémantique :

– Ouassim : « *Ils font c'qu'ils peuvent tu vois. Qu'est-ce que tu veux que j'te dise, ils sont à l'ouest un peu. Je n'sais pas comment te dire mais j'leur en veux pas... mais voilà, j'les laisse parler, c'est ça, c'est tout* ».

– Safo : « *Tu m'dis ça mais tu sais comment ils sont les darons [parents] tout ça. Tu veux que j'fasse quoi, il est là posé, il vit sa vie, moi j'ai rien de spécial à dire. Ils font un peu tièpe [pitié] quand même à se casser le c... pour c'pays et, en échange, ils se font traiter comme des chiens. T'as vu les boulots de chiens ou quoi ?* ».

– Nicolas : « *Nan, franchement, les darons ou les dareunes, c'est pas des modèles, ils pèsent rien et, pourtant, tu vois, c'est grave respectable c'qu'ils font. Mais bon c'est une autre histoire. Maintenant le daron là il tise [il boit] à donf [fond] à cause qu'y*

(13) « *Les enfants sont souvent fort attachés à leurs parents et, pourtant, ils éprouvent une certaine condescendance à leur égard. Quelques anciens occupent des positions respectées mais, dans l'ensemble, ils n'ont plus l'autorité qui était l'apanage des vieux dans la plupart des sociétés* » (Whyte, 2002:38).

(14) La construction identitaire de ces jeunes emprunte largement au registre familial, et l'éloignement de la sphère des bandes est souvent le moment d'un retour en grâce de normes parentales précédemment mises entre parenthèses.

(15) Ce que constate par ailleurs Catherine Delcroix : « *L'intériorisation par les jeunes issus de milieux précarisés et de familles d'origine étrangère de l'image négative qui leur est renvoyée par la société est sans aucun doute l'une des difficultés les plus graves auxquelles les parents mais aussi les professionnels de l'éducation et du social sont confrontés* » (Delcroix, 2003:3).

tafe [travaille] pas (...) mais, franchement, j'lui en veux pas, je sais que, pour nous, il a toujours fait le maximum ».

– James : « Moi j' l'ai toujours respecté (...) mais je peux pas écouter ses conseils, en fait je l'écoute mais à mes yeux c'est pas comme genre un daron, il est en place et il a une position... qui pèse, quoi ! C'est un mytho celui qui te dit que son père l'éboueur c'est son héros [rire], ah ouais faut pas déconner. Quand ton père il court après des "camtars" [camions] tous les matins tu le respectes parce que c'est dur c'qu'il fait mais ça reste un "poubelier" comme il m'disait... ».

– Ali B. : « Ça j'l'ai ressenti à l'école, par exemple quand on remplissait ché pas des trucs pour les informations de début d'année genre sur les parents et tout ça. Souvent, même maintenant, c'est un truc chez tout le monde c'est, t'as la honte, t'as du mal à écrire "agent de propreté" ou un métier bidon quoi. Je l'ai ressenti plus ça à l'école puisque quand t'es avec tes amis, puisque la plupart de mes amis c'est la même chose, y'a pas de honte entre amis de la cité par exemple, puisque ils font tous pratiquement ça... bon il y en a ils font autre chose, mais toujours un truc un peu dégradant on va dire, mais c'est surtout à l'école parce qu'on remplissait les informations sur le... les renseignements qu'on devait donner en début d'année sur les métiers des parents, leur âge et compagnie, c'est là où y'avait un peu de honte, l'autre il disait "ouais mon père il est informaticien" "moi mon père il a un bon travail, il est professeur, ma mère elle est ceci cela" et nous, bon, le fait d'écrire "agent de ménage", c'est vrai qu'il y avait de la honte ça c'est sûr, t'as un peu de honte, on le voulait pas particulièrement, on avait honte pour nous, et pour eux aussi, un peu même si eux ils s'en foutent, ils calculent pas ça, mais voilà, quoi, c'est comme si nous par exemple quand je dis "ils sont agents de ménage" c'est comme si nous aussi on était agent de ménage, on est enfant de gens qui font des métiers comme ça, qui font le ménage, c'est ça le truc ».

Dans ce processus, les conditions de vie sont particulièrement précaires et ces familles sont confrontées à de multiples difficultés (précarité économique, administrative, problèmes de santé, instabilité conjugale, etc.). Le statut vulnérable de ces parents structure leur incapacité symbolique à prescrire les comportements. Pour certains jeunes, la dévaluation parentale peut s'inscrire dans leur parcours migratoire, dans le regard ambivalent porté sur leur pays d'origine et certains comportements associés à cette culture (Sayad, 1999 ; Perreault et Bibeau, 2003). Progressivement, les jeunes se détournent des parents sans les condamner, ils les protègent tout en prenant de la distance, et la bande vient progressivement remplir un vide normatif en s'appuyant sur son propre pouvoir

symbolique. En outre, cette posture misérabiliste vis-à-vis des parents permet à la fois de se déculpabiliser (en mettant en avant avec fatalisme le destin précaire du groupe familial) et de déculpabiliser les parents (renvoyés à leurs nombreuses difficultés et leur absence de reconnaissance sociale). Dans ce type de situation, il n'y a pas forcément de coupables dans la famille, c'est un destin collectif précaire qui contraint les parents à résister face aux difficultés et qui leur enlève tout crédit dans la prescription des comportements et des objectifs sociaux.

La « délégitimation défiante » : une posture conflictuelle

La « délégitimation défiante » s'exprime dans des postures conflictuelles chez ces jeunes. Moins répandue, elle pèse néanmoins d'un poids considérable dans les interactions familiales. La défiance prend la forme de reproches vis-à-vis des modalités des relations en famille et se focalise sur certaines attitudes parentales (parfois des traits de personnalité faisant l'objet d'un rejet intense). Les raisons invoquées sont variables et une énumération n'aurait pas grand sens sur un nombre aussi restreint de cas et de terrain d'enquête (par exemple, les inégalités de traitement dans la fratrie, les absences fréquentes de l'un ou des deux parents, la découverte d'une relation adultérine de l'un des parents, la froideur, la distance et la violence). Ces aspects des relations familiales n'ont pas été faciles à saisir, ils ont été lents à émerger. Les écarts de perception entre les parents et les jeunes enquêtés sont particulièrement intenses sur ces points qui sont la plupart du temps de l'ordre des non-dits. La « délégitimation défiante » s'articule souvent avec la « délégitimation misérabiliste » mais se retrouve plus fréquemment chez ceux dont les conditions de vie matérielles paraissent plus favorables et plus stables. Chez certains enquêtés, la « délégitimation » peut être « défiante » vis-à-vis du père et « misérabiliste » en ce qui concerne la mère (ou vice versa), notamment lorsque cette dernière est complètement dominée, voire humiliée par son mari. Ce second processus s'exprime souvent à travers la notion d'injustice :

– Karl C. : « J'vais pas t'mentir... moi j'ai la rage contre eux. Devant toi ils font genre, "mon fils il nous en fait baver, il ne respecte rien... nous, ses pauvres parents..." (...) c'est mes parents quand même, si j'ai le seum [la rage] contre eux, c'est qu'il y a une raison, y'a plein de raisons, mais... J'peux pas en parler comme ça, ça m'énerve, mais c'est des trucs intimes [silence]. Par exemple, pour moi et mes sœurs on est de la m..., surtout les grands, avec les petits ils ont changé, mais les grands, t'as l'impression qu'on les a obligés à nous avoir. Du coup, surtout mon père, il nous a fait des trucs... surtout moi, ça cognait, ça affichait dehors,

en famille... on a grandi, moi perso, je sais que si j'me retiens c'est pour moi pas pour eux... ».

Sentiment subjectif, l'injustice familiale est difficile à établir de manière certaine, notamment lorsque les parents visés ne partagent pas la même vision. Toutefois, les effets de ces accusations sont perceptibles dans les relations entre ces jeunes et les parents jugés coupables d'irrespect à leur égard (les pères sont plus fréquemment montrés du doigt que les mères). Dans cette perspective, l'engagement déviant peut se nourrir d'une volonté de « vengeance » et d'opposition, en même temps qu'il permet l'insertion dans un autre groupe de référence (16) :

– Atem : « *Quand la sauce est montée avec mon daron, j'avais tellement la rage contre lui, tu vois, j'avais plus peur, ça clashait tout le temps et, lui, au lieu de chercher c'qui ne va pas, il continuait à m'travailler au corps. (...) Et moi, ma manière de m'venger c'était les p'tites conneries, les convocations, les commissariats, plus y en avait, plus il avait la rage, plus il m'en mettait plein la g... et ... plus j'continuais. En fait c'était lui que j'voulais faire c... plus que ma dareune ; mais comme elle ne me défendait pas trop, alors j'continuais. J'faisais exprès de me faire péter [arrêter], des p'tits trucs tu vois... pas des trucs plus chauds. J'ai arrêté un peu parce qu'à force il envoyait que ma dareune au charbon ou mon oncle qui vit chez nous, lui il allait plus s'faire afficher ».*

– Enquêteur : « *Tu crois qu'il avait compris ton jeu ? ».*

– Non, mais c'est pour ça qu'il m'énerve, lui il est trop fier, genre pour se taper l'ahchouma [la honte] face aux keufs [policiers] ou, avant, au collègue il envoyait ma mère chercher mes bulletins tous pourris. Il n'assume pas et la m... c'est pour les autres... ».



La responsabilisation : une réponse à la « délégitimation symbolique » ?

Les analyses présentées dans cet article s'appuient essentiellement sur les perceptions et les propos de jeunes en bande à l'égard de leurs parents. Les représentations que les parents ont de leurs enfants sont un autre aspect de l'étude, qui n'est pas abordé ici, mais dont le rôle est considérable. Pour autant, les formes de disqualification symbolique des

parents qui provoquent leur déprise éducative apparaissent comme un processus central, en comparaison des variables classiques utilisées par les criminologues pour cerner le rôle des familles dans la délinquance des jeunes. La perte de légitimité éducative des parents invalide toutes les mesures éducatives qu'ils engagent. Ainsi, les théories de la « supervision » qui inspirent de nombreux dispositifs publics coercitifs à l'égard des parents prennent une autre signification. L'absence de contrôle des parents apparaît comme un facteur aggravant leur « délégitimation symbolique ». Sur ce point, l'opinion et les pouvoirs publics semblent relativement éloignés de ces enjeux de légitimité parentale.

En février 2008, 42 % des Français sondés par l'IFOP sur la situation dans les banlieues (17) estimaient que la « démission des parents » permettait « le plus d'expliquer » les violences (ils étaient 44 % répondants en septembre-octobre 2006). Cette mise en accusation des parents est permanente dans les sondages d'opinion, mais également dans les discours de nombreux professionnels du monde judiciaire, scolaire ou de l'intervention sociale. Du côté des pouvoirs publics, le développement des mesures de coercition et de sanction (mesures dites de « responsabilisation ») à l'égard des parents des mineurs délinquants est particulièrement intense ces dernières années (stage parental, contrat de responsabilité parentale, conseil des droits et des devoirs des familles, durcissement de l'article 217-17 du Code pénal, etc.) (18). Ces dispositifs reposent sur un renouveau du maillage institutionnel et territorial qui permet un repérage rapide des parents dont les enfants posent des problèmes d'ordre scolaire et public. Selon Francis Bailleau et Yves Cartuyvels, ce resserrement pénal vers les parents s'inscrit dans un mouvement social et politique de redéfinition des responsabilités face aux déviances juvéniles et de reconfiguration du contrôle social. Le modèle *welfare*, qui intégrait la question sociale à la réponse pénale dans un souci d'éducation du mineur, laisse place à un modèle « ultralibéral » utilitariste, qui assimile l'acte délictueux à un choix rationnel dans un souci de protection de la société (Bailleau et Cartuyvels, 2007). Cette commutation de la responsabilité des actes a pour corollaire la décentralisation vers les familles et les communautés locales de la surveillance, de la réparation et du

(16) Les notions de « délégitimation misérabiliste » et de « délégitimation défiante » sont des idéaux types au sens wébérien ; elles ont une finalité analytique. La distinction entre ces concepts a pour objectif de faciliter la compréhension et le repérage des logiques de détachement dont témoignent les engagements déviants. La plupart du temps, ces logiques s'imbriquent entre elles, elles ont à chaque fois une articulation singulière.

(17) IFOP pour *Le Figaro*, 5 février 2008, sondage « Les Français et la situation dans les banlieues ».

(18) On peut se référer à la synthèse effectuée par le Centre d'analyse stratégique à l'occasion du colloque « La responsabilisation des parents, une réponse à la délinquance des mineurs ? » qui s'est tenu le 21 juin 2008 à Paris : http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Note_finale_de_cadrage_colloque_210108.pdf. Voir également le compte rendu du colloque dans la deuxième partie de ce numéro de *Recherches et Prévisions*, pages 110 à 114.

suivi des mesures judiciaires. Jusqu'au milieu des années 1990, dans la cité des Hautes-Noues à Villiers-sur-Marne, le public des bandes pouvait encore espérer passer au travers des mailles du filet pénal, mais l'intensification continue du maillage policier et le rapprochement des instances scolaires, sociales et répressives ont progressivement rendu cette issue improbable (Mohammed, 2007), sauf pour quelques adolescents rusés ou chanceux, qui parviennent à retarder l'échéance. La réactivité de la société est donc très forte face à ces déviances juvéniles visibles dans l'arène publique et les coûts payés par les parents sont de plus en plus élevés.

Cette tendance au durcissement s'oppose pourtant à la prévalence des facteurs scolaires et territoriaux sur les facteurs familiaux que l'on a constatée à travers cette enquête ethnographique et que Hugues Lagrange et Sebastian Roché mettent en exergue à travers des approches différentes (Lagrange, 2007 ; Roché, 2008). Ces évolutions politiques entrent également en contradiction apparente avec le mouvement de démocratisation des relations familiales (Singly de, 1996), qui redessine en profondeur les modalités d'« autorisation » (Vulbeau et Pain, 2000), c'est-à-dire de construction dynamique et symbolique de l'autorité.

Références bibliographiques

- Avenel C., 2004, *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Paris, A. Colin.
- Bailleau F. et Cartuyvels Y., 2007, *La justice pénale des mineurs en Europe. Entre modèle Welfare et inflexions néolibérales*, Paris, L'Harmattan.
- Beaud S. et Pialoux M., 2003, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.
- Bourdieu P., 1994, *Raisons pratiques*, Paris, Seuil.
- Debarbieux É., 2002, *L'oppression quotidienne, Recherches sur une délinquance des mineurs*, Institut des hautes études sur la sécurité intérieure, Paris, La Documentation française.
- Delcroix C., 2003, « **La prévention familiale des risques encourus par les enfants des cités** », Actes du colloque, Les enfants pauvres en France, Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale, Paris.
- Dubet F., 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
- Durning P., 2006, *Éducation familiale. Acteurs, processus, enjeux*, Paris, L'Harmattan.
- Elias N. et Scotson J.-L., 1997, *Les logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.
- Farrington D. P., 1994, *Examen critique des influences environnementales et familiales de la délinquance*, *Criminologie*, vol. 27, n° 1:23-48.
- Gayet D., 2004, *Les pratiques éducatives des familles*, Paris, PUF.
- Gottfredson M. et Hirschi T., 1990, *A general theory of crime*, Stanford, Stanford University Press.
- Hamel S., Frédette C., Blais M.-F. et Bertot J., 1998, *Jeunesse et gangs de rue*, Phase II, Solliciteur général du Canada, Les centres jeunesse de Montréal.
- Honneth A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éditions du Cerf.
- Lagrange H., 2007, *Déviance et réussite scolaire à l'adolescence*, *Recherches et Prévisions*, n° 88:53-70.

- Lahire B., 1995, *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard/Seuil.
- Le Blanc M. et Bouthillier C., 2001, *Formes de la régulation familiale et conduite marginale*, *Revue de psychoéducation et d'orientation*, n° 30:329-348.
- Millet M. et Thin D., 2005, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, PUF.
- Moreau de Bellaing L., 1990, *Sociologie de l'autorité*, Paris, L'Harmattan.
- Mohammed M., 2007, « La place des familles dans la formation des bandes de jeunes », thèse de doctorat, Université Versailles–Saint-Quentin en Yvelines, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales.
- Mohammed M., 2008, *Bandes de jeunes et « embrouilles de cité »*, *Questions pénales*, XXI.1.
- Monod J., 1968, *Les Barjots*, Paris, Julliard.
- Mucchielli L., 2000, « Familles et Délinquance », Dossiers d'études, CNAF, n° 9.
- Paugam S., 1991, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.
- Percheron A., 1985, *Le domestique et le politique. Types de familles, modèles d'éducation et transmission des systèmes de normes et d'attitudes entre parents et enfants*, *Revue française de science politique*, vol. 35, n° 5:840-891.
- Perreault M. et Bibeau G., 2003, *Le gang, une chimère à apprivoiser. Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*, Montréal, Boréal.
- Roché S. (dir.), 2008, « La famille explique-t-elle la délinquance des jeunes ? », Dossiers d'études, CNAF, n° 102.
- Santelli E., 2007, *Grandir en banlieue*, Paris, Éditions du Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, collection Planète Migrations.
- Sayad A., 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, collection Liber.
- Singly F. (de), 1996, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan.
- Timéra M., 1996, *Les Soninké en France : d'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala.
- Tournier V., 2002, *Parents, êtes-vous responsables ? Le rôle de la famille dans la délinquance des jeunes*, *Futuribles*, n° 274:47-60.
- Vulbeau A. et Pain J., 2000, *L'autorisation ou les mouvements de l'autorité*, *Autrement*, n° 198:119-137.
- Whyte F.-W., 2002, *Street corner society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte.

